

# REUNION DE CONSEIL DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le dix-sept Juin à 17h00 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Secrétaire de séance : Mme Line DUSSAULD

## Ordre du Jour :

- 1) Préparation du Budget,
- 2) Délibération expulsion d'un locataire,
- 3) Indemnité trésorière,
- 4) Signature Electronique,
- 5) Questions Diverses

### **1 - Préparation du Budget**

Monsieur le Maire fait la lecture des propositions pour le Budget 2020.

Sur la partie investissement il est évoqué la possibilité de refaire le chemin blanc, la totalité des travaux s'élève à 45 100 € TTC. Le conseil accepte les travaux à l'unanimité.

### **2 - Délibération expulsion d'un locataire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire M. xxxxxxx n'est plus à jours de ses loyers depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal décide de faire appel à un huissier de justice pour l'expulsion du locataire.

### **3 - Indemnité trésorière**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget, allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et des Établissements Publics Locaux.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

#### **Le Conseil Municipal décide**

- de demander le concours du receveur municipal pour la confection des documents budgétaires
- de lui accorder l'indemnité de confection de budget pour un montant de **30,49 euros** chaque année et pour la durée du mandat.
- Que le montant de la dépense sera inscrit à l'article 6225 « Indemnités au Comptable et aux Régisseurs ».

### **4 - Signature Electronique**

Il est décidé de se renseigner sur la procédure de transmission des actes administratifs (budgets, délibérations, arrêtés) en préfecture.

### **5 - Questions Diverses**

Il est prévu d'acheter des fleurs pour fleurir le devant de la Mairie et la salle des fêtes.

Il est envisagé de refaire la toiture du local à côté du cimetière, et de commander un second abri bus.

Fin de séance à 20h01